

## **Sudoc / FRBR: consignes de catalogage**

---

### **Introduction**

#### **1. L'importance des points d'accès Titres pour la FRBRisation**

#### **2. Traductions**

[2.1 - Données codées \(zone 101\)](#)

[2.2 - Titre original](#)

#### **3. Accès aux titres des œuvres contenues**

[3.1 - Enregistrement des titres des œuvres contenues](#)

[3.2 - Combien de 4XX ?](#)

#### **4. Accès au titre parallèle (510)**

#### **5. Les accès aux responsabilités (7XX)**

[5.1 Répartition des fonctions entre les entités FRBR œuvre, expression et manifestation](#)

[5.2 Code de fonction \(\\$4\) dans les zones 7XX](#)

#### **6. Identifiants normalisés et autres identifiants**

[6.1 Identifiants normalisés](#)

[6.2 Identifiants non normalisés](#)

[6.3 Identifiants de notice](#)

#### **7. Dates**

[7.1 Date de copyright ou de protection associée à la manifestation](#)

[7.2 Dates de copyright associées à d'autres versions de la ressource ou à un ou des contenu\(s\) de la ressource](#)

#### **Annexe : Éléments de correspondance entre Unimarc bibliographique et Unimarc autorités pour l'alimentation automatique des notices de regroupement**



haut de page

### **Introduction**

Les **travaux de modélisation** des données bibliographiques menés depuis le début des années 1990 ont permis de définir trois modèles de données : FRBR (Fonctionnalités requises des notices bibliographiques), FRAD (Fonctionnalités requises des données d'autorité) et FRSAD (Fonctionnalités requises des données d'autorité matière). Ces trois modèles basés sur les quatre entités *Œuvre*, *Expression*, *Manifestation* et *Item*, ont convergé depuis (août 2017) vers un modèle conceptuel unique nommé LRM. Ils ont depuis quelques années trouvé des applications concrètes dans certains codes de catalogage. C'est le cas en particulier de **RDA** (Ressources : description et accès) à partir duquel le groupe de normalisation constitué au sein du [Programme Transition bibliographique](#) est en train d'élaborer le nouveau [standard français RDA-FR](#).

RDA-FR est publié par livraisons successives depuis le 25 juin 2015, en fonction de l'avancée des travaux, les parties publiées annulant et remplaçant les parties correspondantes des normes précédemment en vigueur.

Le premier but poursuivi par l'élaboration de RDA-FR, et plus généralement, par le programme Transition bibliographique dont l'ABES est partie prenante, est la « FRBRisation » des catalogues. Afin de faciliter l'évolution des données du Sudoc dans ce sens, l'ABES a mis en production en novembre 2017 un algorithme spécifique, développé par OCLC. Fonctionnant quotidiennement sur l'ensemble des données, cet algorithme rassemble en « grappes » les notices bibliographiques décrivant des manifestations contenant apparemment la même œuvre. À partir des données contenues dans ces notices, il crée une pré-notice d'œuvre, dite notice de regroupement (codée Tr) vers laquelle est établi un lien dans toutes les notices de la « grappe ».

Cet algorithme se fonde sur des données présentes dans les notices bibliographiques. Le résultat de son activité est d'autant plus satisfaisant que les données présentes sont correctes et riches. Certains éléments de données sont particulièrement cruciaux pour son bon fonctionnement.

Les consignes qui suivent concernent le catalogage courant dans le Sudoc et se concentrent sur ces éléments.



## **1. L'importance des points d'accès Titres pour la FRBRisation**

Les algorithmes qui permettent aujourd'hui dans le Sudoc le regroupement de notices bibliographiques autour d'une pré-notice d'œuvre s'appuient pour une part importante sur les données identifiant les titres présents dans une notice. Ces données peuvent figurer dans différentes zones dont le bloc des 4XX. Pour le bon fonctionnement de ces algorithmes, la qualité de ces données est donc fondamentale. Ces données doivent suffire à l'identification de la ressource elle-même.

Les zones 4XX doivent être enregistrées conformément aux éléments descriptifs de la zone 200, en utilisant les codes des sous-zones appropriés pour cette étiquette :

	<b>200</b>	<b>4XX</b>
Titre propre	\$a	\$t
Sous-titre / complément du titre	\$e	\$o
Numéro de partie	\$h	\$h
Titre de partie	\$i	\$i
Titre parallèle	\$d	\$l
1ère mention de responsabilité	\$f	\$f






## 2. Traductions

Les mentions de traduction s'appuient obligatoirement sur 2 zones spécifiques du format de catalogage : [101](#) et [454](#)

### 2.1 - Données codées (zone 101)

*Rappel* : la zone [101](#) (données codées de langues) est **obligatoire pour toute ressource présentant un contenu linguistique** (textes écrits ou enregistrés, musique accompagnée de paroles, ressources cartographiques, images animées, etc.).

Dans la perspective de la FRBRisation des données, il est indispensable d'apporter un soin particulier à la construction de la zone [101](#), notamment en cas de traduction. Sont nécessaires au bon fonctionnement de l'algorithme de FRBRisation, et essentiels à l'identification des expressions :

-  l'indicateur de traduction (**indicateur 1 = 1 : la ressource est une traduction de l'œuvre originale ou d'une œuvre intermédiaire**)
-  la sous-zone **\$a** (= langue du texte)
-  les sous-zones **\$c** (= langue de l'œuvre originale) et éventuellement **\$b** (= langue de l'œuvre intermédiaire)
  
- La sous-zone **\$h** (= langue d'un livret pour les opéras et autres musiques accompagnées de paroles)
  
- La sous-zone **\$j** (= langue des textes d'accompagnement pour les images animées sous-titrées)

### 2.2 - Titre original

*Rappel* : la zone [454](#), qui est à la fois point d'accès et note d'information affichée, est **obligatoire si la ressource cataloguée est une traduction et si le titre original est disponible**.

Lorsque le titre original ne figure pas sur la ressource à décrire mais qu'on le connaît avec certitude, ou que cette information peut être obtenue d'une source fiable, la rédaction d'une zone [454](#) est vivement recommandée. Le titre n'est jamais donné entre crochets même dans ce dernier cas. Si on le juge utile, une information sur la source du titre original peut être donnée dans une zone [312](#) *Note sur les titres associés*.

On rédige une zone [454](#) même si le titre original est identique au titre propre :

**200 1# \$a@Moon Palace**

**454 ## \$t@Moon Palace**

On applique également cette règle lorsque le titre original est identique à un titre propre parallèle (voir § 4).

Les autres sous-zones définies pour la zone [454](#) peuvent être utilisées en cas de besoin, sauf : \$c (lieu de publication), \$n (nom de l'éditeur), \$p (importance matérielle), \$s (mention de collection), \$v (numéro de partie ou de volume), \$x (ISSN), \$y (ISBN ou ISMN). Une date associée au titre original sur la ressource à décrire (notamment une date de copyright portant sur l'expression principale de la ressource) se transcrit dans une sous-zone \$d à la suite du titre (voir [§ 7.2](#)).



En conformité avec le modèle FRBR / LRM, les zones [454](#) des notices de monographie **ne doivent pas comporter de lien** à une autre notice (\$0).



haut de page

### 3. Accès aux titres des œuvres contenues

#### 3.1 - Enregistrement des titres des œuvres contenues

Dès lors qu'une manifestation contient des expressions de plusieurs œuvres (en dehors d'éventuelles « augmentations », c'est-à-dire préfaces, illustrations et autres contenus secondaires), il faut transcrire les titres dans des zones [464](#) structurées (avec si nécessaire des mentions de responsabilité en \$f et/ou \$g, plus les autres sous-zones le cas échéant).



La zone [464](#) doit être utilisée même lorsque la manifestation ne porte pas de titre d'ensemble. Elle se substitue désormais à la zone **423 (Est publié avec)** dont l'usage est restreint pour les monographies, aux manifestations publiées simultanément et matériellement indépendantes.

#### Exemples

**Un seul auteur :** **200 1# \$a@Sept rêves avec Marcel Proust\$a suivi de A cup of tea chez Céleste Albaret\$f Lina Lachgar**  
**464 ## \$tA @cup of tea chez Céleste Albaret**  
**464 ## \$t@Sept rêves avec Marcel Proust**

**Plusieurs auteurs :** **200 1# \$a@Constantinople fin de siècle\$f Pierre Loti\$c Précédé de Devant Stamboul\$f Henri de Régner**  
**464 ## \$tConstantinople fin de siècle\$f Pierre Loti**  
**464 ## \$t@Devant Stamboul\$f Henri de Régner**

Rappel : La zone [327](#) ne doit être employée qu'en cas de note **sur** le contenu, par exemple :

327 2# \$aContient un choix de lettres de René Crevel à Marcel Jouhandeau

### 3.2 - Combien de 464 ?

Le nombre d'œuvres contenues (inférieur ou égal à 3 / supérieur à 3) cesse d'être un critère pour la rédaction des zones [464](#) correspondantes. Le signalement exhaustif de tous les titres contenus est fortement recommandé (voir la fiche d'aide au [catalogage des monographies réunissant plusieurs oeuvres](#)). Dans le cas où le signalement des titres contenus serait partiel, la zone [327](#) doit être utilisée pour donner des informations sur le contenu .

Dans le cas où la manifestation ne porte pas de titre collectif, le titre des trois premières œuvres (pas davantage) doit être enregistré en [200](#). Tous les titres contenus, y compris ceux déjà mentionnés en [200](#), doivent être également enregistrés en [464](#).



haut de page

### **4. Accès au titre parallèle ([510](#))**

Cet accès est **obligatoire** pour chacun des titres parallèles.

#### **Exemple**

:

101 0# \$afre \$aeng \$aspa

[...]

200 1# \$a@UNESCO \$eLa collection d'art \$d= Art collection \$d= La colección de arte \$f catalogue dirigé par Tania Fernández de Toledo & Raya Fayad

[...]

510 ## \$a@UNESCO \$eArt collection \$zeng (zone obligatoire)

510 ## \$a@UNESCO \$eLa colección de arte \$zspa (zone obligatoire)

Toutefois si la manifestation comprend plusieurs versions linguistiques de la même œuvre (cas des bilingues dont une partie est la traduction de l'autre), l'accès au titre parallèle est facultatif lorsqu'il est identique au titre original de l'œuvre.

#### **Exemple**

:

101 2# \$afre \$aita \$cita

[...]

200 1# \$a@Nos souvenirs et autres nouvelles \$d= I nostri ricordi ed altre novelle \$f Luigi Pirandello \$g traduit de l'italien et annoté par Georges Piroué

[...]

454 ## \$tI @nostri ricordi ed altre novelle

510 ## \$aI @nostri ricordi ed altre novelle (zone facultative)



haut de page

## 5. Les accès auteur (7XX)

En vue d'associer automatiquement chaque responsabilité à l'entité FRBR correspondante (oeuvre, expression, manifestation, ou item), il est nécessaire que :

- le choix de l'étiquette Unimarc (7X0, 7X1 ou 7X2) soit correct
- le(s) code(s) de fonction soi(en)t présent(s) et juste(s)

### 5.1 Répartition des fonctions entre les entités FRBR oeuvre, expression et manifestation

Le format Unimarc bibliographique ne permet pas de distinguer d'une manière décisive, au moyen d'étiquettes de zone appropriées, les points d'accès 7XX relevant de telle ou telle entité FRBR (oeuvre, expression manifestation, ou item).

Cependant, on considère que les **créateurs d'une oeuvre** contenue dans la manifestation et les **personnes ou collectivités associées à une oeuvre** contenue dans la manifestation doivent faire l'objet d'entrées en **7X0 ou 7X1**.

Par exemple :

- un réalisateur (responsabilité associée à l'oeuvre)

Les personnes ou collectivités associées soit à une **expression** contenue dans la manifestation soit à la **manifestation** décrite font l'objet d'entrées en **7X2 exclusivement**.

Par exemple :

- un traducteur (responsabilité associée à l'expression)

Dans l'attente de la publication de la section 6 (Enregistrement des relations avec les agents), le document de référence demeure pour partie le fascicule de documentation Z 44-059, *Choix des accès à la description bibliographique*.

### 5.2 Code de fonction (\$4) dans les zones 7XX

Dans la très grande majorité des cas, les codes de fonction présents dans les zones 7XX permettront, s'ils sont associés à la bonne étiquette de zone, de répartir ces entrées entre les entités FRBR correspondantes (oeuvre, expression, manifestation ou item)

Le \$4 en 7XX est obligatoire et répétable.

**Exemple :** 200 1#\$aLes @sept scénarios du nouveau monde\$fClaude Albagli\$gpréface de Jean-François le Grand  
[...]  
700 #1\$3028306171 Albagli, Claude (1946-....)\$4070  
702 #1\$3030562074 Le Grand, Jean-François (1942-....)\$4080

Si dans la manifestation décrite, une même personne ou collectivité exerce à la fois une ou des fonctions relevant du niveau oeuvre et une ou des fonctions relevant d'un des deux autres niveaux, il convient de créer deux entrées identiques, l'une en 7X0 ou 7X1, l'autre en 7X2, comportant en \$4 les codes de fonction appropriés.

### Exemple

:

200 1#~~\$a~~@Citizen Kane~~\$f~~Orson Welles, réal., scénario, dial.~~\$g~~Herman J. Mankiewicz, scénario, dial.~~\$g~~Bernard Herrmann, comp.~~\$g~~Orson Welles, Joseph Cotten, Everett Sloane... [et al.], act.

[...]

700 #1~~\$~~3027195082Welles, Orson (1915-1985)~~\$~~4300~~\$~~4690~~\$~~4090

702 #1~~\$~~3027195082Welles, Orson (1915-1985)~~\$~~4005



haut de page

## 6. Identifiants normalisés et autres identifiants

Les identifiants associés aux ressources, notamment les identifiants normalisés, sont des données extrêmement importantes dans le contexte du Web (et plus généralement). Ils pourront être mis à contribution pour reconstituer des métadonnées incomplètes ou erronées, et sont susceptibles de faciliter la mise en relation d'entités apparentées.

C'est pourquoi ils doivent être scrupuleusement incorporés aux notices, même si certains (ISBN) sont comme on le sait moins fiables que d'autres (ISSN).

### 6.1 Identifiants normalisés

Lorsque la ressource à décrire est identifiée par un ou plusieurs des identifiants suivants, la transcription de ceux-ci dans la notice est obligatoire :

- ISBN (Unimarc [010](#))
- ISMN (Unimarc [013](#))
- EAN (Unimarc [073](#))

L'**ISSN** ne figure pas dans la liste, car il fait l'objet de règles particulières (voir la [fiche Catalogage des notices bibliographiques de ressources continues](#)).

Cependant, lorsque dans une notice on rédige une zone [410](#) provisoirement sans lien (dans l'attente du chargement de la notice de la collection depuis le portail ISSN, si celle-ci a déjà été numérotée mais pas encore chargée dans le Sudoc), on y mettra obligatoirement l'ISSN de la collection s'il est présent sur la ressource (~~\$~~x).

### 6.2 Identifiants non normalisés

Les numéros commerciaux ou d'éditeurs (phonogrammes et vidéogrammes édités, certaines ressources électroniques, partitions musicales), bien que non normalisés, sont largement utilisés comme identifiants. Ils sont enregistrés dans la zone [071](#). Cette transcription **est obligatoire pour les phonogrammes et vidéogrammes édités**, et en l'absence de l'un des identifiants normalisés listés ci-dessus pour les autres types de ressource.

### 6.3 Identifiants de notice



Il est très important de distinguer, lors des dérivations et des notices créées par copie, si on décrit le même document ou un document différent. Dans le premier cas, les identifiants seront conservés, alors qu'on les supprimera dans le second (voir consignes données en [035](#)).



## 7. Dates

Dater la manifestation en appliquant les règles de RDA-FR appropriées (2.7 Mention de production, 2.8 Mention de publication, 2.9 Mention de diffusion ou de distribution, 2.10 Mention de fabrication ou 2.11 Date de copyright selon le cas) (voir la zone [219](#)).

### 7.1 Date de copyright ou de protection associée à la manifestation

En application de RDA-FR, la date de copyright (ou la date de protection pour les ressources sonores) est un « *élément fondamental* » (c'est-à-dire obligatoire) lorsque « *ni la date de publication ni la date de diffusion ou de distribution ne sont identifiées* » pour la manifestation décrite (RDA-FR 2.11).

Cette date tient lieu de date de publication lorsqu'elle correspond à la date de la manifestation décrite. Elle s'enregistre dans une zone [219](#) spécifique, avec ind.2 = 4, qui vient s'ajouter à la mention (non datée) de publication (219 avec ind.2 = 0) et le cas échéant à la mention (non datée) de distribution (ind.2 = 2).

**Exemple :** 219 #0\$aNeuville-Entier\$cLe nouvel oiseleur  
219 #4\$i2016

### 7.2 Dates de copyright associées à d'autres versions de la ressource ou à un ou des contenu(s) de la ressource

Dans la mesure où une mention de copyright est une revendication de droits d'auteur ou droits voisins sur un contenu intellectuel ou artistique, la date présente dans une telle mention peut le plus souvent être assimilée à celle de l'expression que constitue ce contenu.

Dans le cas où la manifestation contient une seule expression principale (abstraction faite d'éventuelles augmentations telles qu'illustrations, préface etc.), la date de copyright relative à cette expression peut être enregistrée en 100 \$f lorsqu'elle est disponible sur la ressource.

Dans le cas des manifestations contenant plusieurs expressions, la date de copyright relative à une **expression contenue**, est enregistrée dans la sous-zone \$d de la zone [464](#) appropriée, sans lien, précédée de "cop.", lorsqu'elle est disponible sur la ressource.

Dans le cas des manifestations contenant plusieurs expressions, la date de copyright relative à une **expression linguistique originale** (dans le cas de manifestations contenant une ou des traductions) est enregistrée dans la sous-zone \$d de la zone [454](#) appropriée, sans lien, précédée de cop., lorsqu'elle est disponible sur la ressource.

454 ## \$t@[Titre original]\$d cop. 1998  
464 ## \$t@[Titre d'œuvre contenue]\$d cop. 2013

« *Il est possible d'indiquer en note d'autres dates de copyright [...], si celles-ci sont jugées utiles pour l'identification ou l'accès* » (RDA-FR 2.11.1.3 Ajout facultatif). Enregistrer cette note en zone [306](#).

**Exemple :** 100 0#\$a2017\$e2016  
200 1#\$aL'art, les gens, l'artiste\$fRobert Milin, Delphine Milin, réal.  
219 #0\$aParis\$c a.p.r.e.s édition\$d2017



306 ##\$aCop. Robert Milin : a.p.r.e.s production, 2016

**Commentaire :** une date de copyright associée à la production d'un film est une donnée dont on peut se servir pour dater l'entité œuvre. C'est le cas ici de la date de copyright associée à « Robert Milin : a.p.r.e.s production »

Pour les enregistrements sonores, une mention de protection joue le même rôle qu'une mention de copyright pour les ressources textuelles :

464 ## \$t@[Titre d'œuvre contenue]\$dP 2015



haut de page

### **Annexe : Éléments de correspondance entre Unimarc bibliographique et Unimarc autorités pour l'alimentation automatique des notices de regroupement**

Données générées dans la notice de regroupement (format autorité)	Données bibliographiques sources (format bibliographique)
008 \$aTr2 <i>généralisé par défaut</i>	
<b>Langue de l'expression représentative de l'œuvre</b> 101\$a  Pas de 101	<b>Langue originale</b> 101\$c Absence de 101\$c : 101\$a, à condition que 101 ind.1 = 0 Dans les autres cas
<b>Date associée à l'œuvre</b> 103\$a	<b>Date(s) associée(s) à la manifestation</b> 100\$e Absence de 100\$e : 100\$f s'il est présent dans les autres cas on retient 100\$a
<b>Public destinataire</b> 104\$a	<b>Public destinataire</b> 104\$a
<b>Utilisation en accès sujet</b> 106\$a0\$b# \$c# <i>généralisé par défaut</i>	
<b>Coordonnées géographiques</b> 123	<b>Coordonnées géographiques</b> 123
<b>Forme de l'œuvre musicale et tonalité ou mode</b> 128\$a\$d	<b>Forme de l'œuvre musicale et tonalité ou mode</b> 128\$a\$d
<b>Type d'œuvre</b> 189\$a <i>valeur générée en fonction des notices bibliographiques regroupées</i>	
<b>Point d'accès autorisé représentant l'œuvre</b> (œuvre dont le ou les créateurs est/sont	<b>Titre uniforme ou titre original</b> 7X0 ou 7X1 présent(s)  500\$a s'il est présent

connus) 241\$a	500\$3 s'il est présent (l'expansion de 500 \$3 est transférée en 241\$a) A défaut de 500 et si 454 présent : on retient 454\$t A défaut de 500 et de 454 présent : on retient 200\$a
<b>Point d'accès autorisé représentant l'œuvre</b> (œuvre « anonyme » : aucun créateur connu) 231	<b>Titre uniforme, titre original ou titre propre</b> <i>7X0 et 7X1 absents</i>  500\$a s'il est présent 500\$3 s'il est présent (l'expansion de 500 \$3 est transférée en 241\$a) A défaut de 500 et si 454 présent : on retient 454\$t A défaut de 500 et de 454 présent : on retient 200\$a
<b>Points d'accès sujets</b> 600 601 602 604 605 606 607 608 610	<b>Points d'accès sujets</b> 600 601 602 604 605 606 607 608 610
<b>Classification</b> 686	<b>Classification</b> Si 686 \$2TEF ou 686 \$2Cadre de classement de la Bibliographie nationale française
<b>Variantes de titre de l'œuvre</b> 431 ou 441 suivant le cas (voir 231/241)	<b>Autres titres présents dans la notice bibliographique</b> 454\$t (s'il n'a pas servi à générer le point d'accès autorisé, cf. <i>supra</i> ) 200\$a (s'il n'a pas servi à générer le point d'accès autorisé, cf. <i>supra</i> ) 451 / 452 / 510 / 518 / 540 / 541
<b>Note de thèse</b> 328	<b>Note de thèse</b> 328
<b>Note générale</b> 300	<b>Résumé</b> 330
<b>Créateur de l'œuvre</b> 500	<b>Nom de personne — responsabilité principale</b> 700
<b>Autre créateur de l'œuvre</b> 501	<b>Nom de personne — responsabilité alternative</b> 701
<b>Autre créateur de l'œuvre</b> 501	<b>Nom de personne — responsabilité secondaire</b> 702, si \$4 contient l'une des valeurs suivantes : 005 / 180 / 220 / 300 / 460 / 470 / 690
<b>Créateur de l'œuvre</b> 510	<b>Nom de collectivité — responsabilité principale</b> 710
<b>Autre créateur de l'œuvre</b> 511	<b>Nom de collectivité — responsabilité alternative</b> 711
<b>Créateur de l'œuvre</b> 520	<b>Nom de famille — responsabilité principale</b> 720
<b>Autre créateur de l'œuvre</b> 521	<b>Nom de famille — responsabilité alternative</b> 721



**haut de page**

**Sommaire du format bibliographique**

**Règles de catalogage - notices bibliographiques**